

FORMATION TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE ET ALIMENTAIRE

ACCESSIBLE EN LIGNE SUR INSCRIPTION
FORMATION EN VIDÉO SUR NOTRE ESPACE NUMÉRIQUE
formations.leformateurdescollectivites.fr



TOUTE L'ANNÉE 2020

VIDÉO 1 : Enjeux globaux d'une transition vers une alimentation moins carnée

par Sébastien Demange, médecin généraliste

VIDÉO 2 : Les menus végété à la cantine : un levier pour le climat, un levier pour la citoyenneté, une stratégie gagnante pour les élu-es des collectivités.

par Elyne Etienne, chargée de mission «végécantines» à l'Association Végétarienne de France

Comment impulser une transition agroécologique et alimentaire à l'échelle des territoires ?

par Elyne Etienne, Sébastien Demange et Sarah Champagne, intervenante pour les missions "végépolitique" et "végécantines"

Accessible en ligne sur inscription

Pour tout renseignement, vous pouvez nous joindre au **06 07 95 86 01**

BÉNÉFICIER D'UNE FORMATION EST UN DROIT

Depuis la loi 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice du mandat d'élu territorial, un droit à la formation est ouvert. Les crédits y afférant constituent une dépense obligatoire de votre collectivité.

Le code général des collectivités territoriales dispose que ce droit est acquis à tout élu indemnisé ou pas, dès lors que la formation est dispensée par des organismes qui remplissent les conditions :

FDC - le formateur des collectivités est agréé par le ministère de l'Intérieur en date du 8 avril 2019. DÉPARTEMENT 39.

Formations d'élu-e-s par Le Formateur des collectivités

TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE ET ALIMENTAIRE

Formation en vidéo sur notre espace numérique
formations.leformateurdescollectivites.fr

INSCRIPTION via votre collectivité

Coupon au dos à faire signer avec cachet de votre collectivité.

BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL

(vaut convention simplifiée de formation)

Transition agroécologique et alimentaire en ligne sur inscription (en vidéo sur notre espace numérique)

Nom : Prénom :

Adresse : Code postal :

Ville : E-mail :

Fonction électorale :

En cas de désistement, si FDC n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé en totalité et FDC se réserve le droit d'annuler et/ou de reporter la formation à cause d'événements extérieurs ou si le nombre de participants est insuffisant.

Elu-e-s et agents territoriaux des collectivités de :

- | | | | |
|---|------|---|--------|
| <input type="checkbox"/> moins de 1 000 habitants | 100€ | <input type="checkbox"/> de 50 000 à 75 000 | 450€ |
| <input type="checkbox"/> de 1 000 à 5 000 | 150€ | <input type="checkbox"/> de 75 000 à 100 000 | 600€ |
| <input type="checkbox"/> de 5 000 à 10 000 | 200€ | <input type="checkbox"/> plus de 100 000 | 800€ |
| <input type="checkbox"/> de 10 000 à 20 000 | 250€ | Parlementaires, Conseillers départementaux, régionaux et de Paris, Lyon, Marseille | |
| <input type="checkbox"/> de 20 000 à 30 000 | 300€ | <input type="checkbox"/> | 1 000€ |
| <input type="checkbox"/> de 30 000 à 40 000 | 350€ | | |
| <input type="checkbox"/> de 40 000 à 50 000 | 400€ | | |

Signature de l'élu(e) inscrit(e)
à l'ensemble de la formation

Signature du responsable
avec cachet de la collectivité

Bulletin à retourner à : **NOUVELLE ADRESSE : FDC, le formateur des collectivités** 20 rue Richebourg 39000 Lons le Saunier
ou à contact@leformateurdescollectivites.fr